



La Communauté de communes de la Haute-Bigorre recrute :

**Un(e) Responsable de la planification et de
l'aménagement urbain H/F
Grades d'attaché ou d'ingénieur (catégorie A)**

La Communauté de Communes de la Haute-Bigorre (CCHB) est située dans les Hautes-Pyrénées et regroupe 25 communes membres (18 000 habitants environ). Ses principales compétences portent sur le développement économique, l'aménagement du territoire, le tourisme, l'environnement, les services à la personne, des équipements culturels, des équipements sportifs, la cuisine centrale.

Niché au cœur des Pyrénées au pied du col du Tourmalet, le territoire de la Haute-Bigorre est réputé pour sa douceur de vivre, son cadre naturel exceptionnel, la richesse de son patrimoine et la vitalité de sa vie culturelle et sportive. Le territoire est facilement accessible par tous types de transports : il est situé à 20 km de l'aéroport de Tarbes Lourdes Pyrénées et des gares de Tarbes et Lourdes, et à proximité de l'A64.

Un poste de responsable de la planification et de l'aménagement urbain à temps complet est à pourvoir au sein de la Communauté de Communes de la Haute-Bigorre.

Les missions :

Sous l'autorité de la Directrice du Pôle « Aménagement Durable », le(la) « Responsable de la planification et de l'aménagement urbain » assurera, notamment, les missions suivantes :

En matière de planification, il(elle) sera chargé(e) de :

- Piloter et coordonner l'élaboration des documents stratégiques comme le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) ou le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) et assurer leur suivi ;
- Travailler en étroite collaboration avec la responsable du service instructeur du droit des sols (ADS) de telle sorte à ce que les documents stratégiques soit cohérents et pragmatiques ;
- Coordonner les projets de transition écologique, d'énergie (PCAET) ;
- Animer les réunions avec les élus, les partenaires institutionnels et les services de l'État ;
- Assurer le suivi des marchés relatifs aux documents stratégiques (PLUi, SCoT) et les prestations correspondantes ;
- Assurer avec les prestataires la préparation, l'animation et la restitution des réunions ;
- Assurer la coordination des études diverses de planification territoriale ou concomitantes à l'élaboration des documents stratégiques ;
- Gérer l'organisation de l'enquête publique ;
- Assurer la gestion administrative des documents stratégiques tels que le PLUi ou du SCoT (bons de commandes, suivi des factures notamment) ;
- Préparer le dossier de modification du SPR (site patrimonial remarquable) de La Mongie dans le cadre du classement Unesco et périmètre délimité des abords historiques ;
- Mettre en place un observatoire de la consommation foncière ;

- Rédiger les avis de la Communauté de communes au titre de personnes publiques associées ;
- Participer aux réunions du réseau des chargés de planification organisées par la DDT ;
- Assurer une veille juridique sur les obligations réglementaires liées aux évolutions législatives.

En matière d'aménagement urbain, il(elle) sera amené(e) à :

- Suivre la politique d'aménagement urbain et les projets structurants à l'échelle de l'EPCI.
A ce titre, il(elle) pourra être amené(e) à venir en conseil auprès des communes qui en font la demande ;
- Veiller à la cohérence entre les projets d'aménagement, les politiques de logement, de mobilité, de développement économique et de transition écologique ;
- Faire le lien avec les élus communaux et communautaires, les services internes, les prestataires et partenaires ;
- Participer aux projets de mobilités durables.

En matière de communication et de concertation, il(elle) sera chargé(e) de :

- Contribuer à la production des supports de communication et à l'alimentation du site internet.
- Suivre la boîte mail réservée aux diverses démarches de planification (PLUi, SCoT).
- Organiser, avec le bureau d'études, la concertation citoyenne (devenue obligatoire dans le code de l'urbanisme).
- Assurer le lien entre les habitants, les élus, les institutions.

Le Profil :

Afin d'assurer sa mission, le(la) candidat(e) devra justifier d'une formation supérieure dans le domaine de l'urbanisme (ex : master urbanisme/aménagement).

Une expérience confirmée en matière de planification et aménagement urbain sur un poste similaire est vivement souhaitée.

La maîtrise des outils bureautiques et informatiques, est indispensable, ainsi que le permis B.

Pour mener à bien sa mission, le(la) responsable de la planification et de l'aménagement urbain devra disposer de connaissances avérées dans les domaines suivants :

- Code de l'urbanisme, code de la construction et de l'habitation, code de l'environnement, code civil ;
- Maîtrise des procédures dans le domaine de la planification ;
- Maîtrise du cadre législatif et réglementaire dans le domaine de l'urbanisme ;
- Techniques de représentation spatiale et de lecture de plans ;
- Terminologie du bâtiment, du génie civil, de la voirie et réseaux divers ;
- Techniques d'animation de réunion Il(elle) devra également disposer de qualités rédactionnelles.

Il(elle) devra, en outre, faire preuve des savoir-être suivants :

- Aptitudes relationnelles
- Pédagogie
- Force de proposition
- Capacités d'écoute, de communication et d'animation

- Autonomie, rigueur et discrétion Il(elle) devra faire preuve de disponibilité (nombreuses réunions en soirée).

La rémunération :

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire des grades de recrutement définis ci-dessus, en fonction du profil du candidat. Le niveau de rémunération sera déterminé par les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience professionnelle. Il bénéficiera également du régime indemnitaire afférant à son cadre d'emplois.

Conditions de recrutement :

Poste, à temps complet, à pourvoir **à compter du 27/10/2026.**

Cet emploi a vocation à être occupé par un fonctionnaire.

Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, et compte tenu de la formation spécifique exigée pour ce poste et aux difficultés de recrutement qui peuvent en découler, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique. Le contrat de l'agent peut être conclu pour une durée de 3 ans maximum. Il est renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats en CDD ne peut excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat peut être reconduit pour une durée indéterminée.

Merci d'envoyer votre candidature (lettre + C.V.), avant le 26/10/2026

Monsieur le Président de la C.C.H.B.,

soit par courrier : Hôtel de ville, BP 156, 65201 Bagnères de Bigorre,

soit par mail : recrutement@haute-bigorre.fr